

## **Fragile équilibre pour le budget 2013 de Pully.**

Le budget 2013 de Pully est presque équilibré et ce malgré d'importantes hausses du financement de la facture sociale et des coûts de l'Association intercommunale Police Est Lausannoise ainsi que de l'augmentation de l'effectif communal. Les charges au budget s'élèvent à CHF 140.4 mio avec un léger déficit de CHF 121'000.00.

### **Charges maîtrisables**

Le budget 2013 prévoit une augmentation des charges maîtrisables d'environ CHF 0.9 mio par rapport au budget 2012 et une légère diminution de CHF 0.1 mio par rapport aux comptes de l'année 2011.

Les charges relatives aux *autorités et personnel* augmentent de 4.4% par rapport au budget 2012, en raison d'une hausse de l'effectif communal de l'équivalent de 10 ETP. Ces mêmes charges sont en diminution de 10.1% par rapport aux comptes 2011, soit environ CHF 3.1 mio s'expliquant par le transfert du personnel de police, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012, dans l'Association intercommunale de Police.

Les *achats de biens services et marchandises* sont en légère diminution de 0.2% par rapport au budget 2012.

Ce poste est toutefois en hausse de 10% par rapport aux comptes de l'année 2011, en raison notamment de l'achat et la consommation d'électricité, de l'achat de produits et fournitures de nettoyage (sacs poubelle taxés), de l'entretien des bâtiments communaux, canalisations, parcs et zones de loisirs, des honoraires et frais d'expertises, des émoluments pour taxations et de la taxe forfaitaire sur l'élimination des déchets pour les bâtiments communaux.

Les *aides et subventions* diminuent de près de 3.8% par rapport au budget 2012, baisse provenant essentiellement de l'intégration complète du Théâtre de l'Octogone dans la comptabilité communale.

En effet, jusqu'en 2012, la programmation du Théâtre était financée par le biais d'une subvention, alors que dès 2013, toutes les charges liées au bon fonctionnement de l'Octogone ont été rapatriées dans un chapitre spécialement prévu à cet effet.

L'importante augmentation de 18.9% par rapport aux comptes 2011 provient, pour l'essentiel, de la hausse du coût du réseau d'accueil de l'enfance, de l'introduction d'une subvention relative aux transports des jeunes en formation, de l'augmentation du coût par habitant ainsi que celle de la population pour le maintien à domicile (OMSV), de la création de nouvelles places d'accueil pour la petite enfance ainsi que de la mise en place de mesures sociales ciblées dans le cadre de l'introduction de taxes sur l'élimination et le traitement des déchets.

### **Charges péréquatives**

Le montant de la facture sociale à charge de la Ville de Pully progresse de CHF 2.0 mio par rapport au budget 2012. Cette augmentation provient de la hausse de la facture sociale totale à charge de l'ensemble des communes vaudoises (+7.5%). De plus, il est important de signaler que les acomptes 2013 relatifs à la facture sociale incluent le montant concernant le rattrapage financier pour les années 2011 et 2012. Pour Pully, cela représente la somme approximative de CHF 400'000.00.

## Revenus

Les *recettes fiscales* progressent d'environ CHF 3.7 mios (+4.3%) par rapport aux comptes 2011 et elles atteignent le même montant que celles du budget 2012.

Toutefois, l'évaluation des revenus fiscaux est extrêmement difficile. En 2012, une bascule d'impôts de 2 points a été effectuée en faveur des communes afin de prendre en compte les effets financiers de la réforme policière.

De plus, le taux d'imposition utilisé dans le cadre de l'élaboration du budget 2013 a été réduit de deux points par rapport à celui de 2012 afin de tenir compte de l'introduction de taxes sur le traitement et l'élimination des déchets.

Ainsi, le taux d'imposition communal considéré dans le cadre de l'élaboration du budget 2013 est de 63.0, alors qu'il était de 65.0 pour l'année 2012.

Les *revenus non fiscaux* sont en progression d'environ CHF 2.8 mios par rapport au budget 2012 (+7.2%) et en progression d'environ CHF 1.4 mio (+3.6%) par rapport aux comptes de l'année 2011. Cette hausse est essentiellement due à l'introduction, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, de taxes sur l'élimination et le traitement des déchets.

## Endettement communal

Malgré un budget 2013 légèrement déficitaire, Pully devrait obtenir une marge d'autofinancement positive d'environ CHF 2.3 mios.

Cette somme ne sera pas suffisante pour financer l'entier des investissements de l'année 2013. Par conséquent, la dette communale devrait augmenter durant l'année 2013, afin de financer une partie des investissements.

Ainsi, selon toute vraisemblance, la dette communale consolidée devrait se situer aux alentours de CHF 95.0 mios au 31 décembre 2013.

## Conclusions

Le projet de budget 2013 est un budget presque équilibré malgré la forte progression de l'effectif du personnel, l'importante hausse de la participation de Pully au financement de la facture sociale, le rattrapage financier sur la facture sociale ainsi que l'augmentation du coût de l'Association intercommunale de la Police de l'Est-Lausannois.

Cependant, la marge d'autofinancement ne sera pas suffisante pour financer l'entier des investissements communaux.

Ainsi, la forte progression des investissements communaux liés à l'entretien du patrimoine communal (bâtiments et réseaux), au PALM et ses projets connexes, à la réhabilitation de la STEP, à la modernisation des installations sportives et de loisirs, aura pour principale conséquence une progression de l'endettement communal.

Néanmoins, ces investissements devraient également avoir comme conséquence des revenus supplémentaires qui devraient améliorer de manière non négligeable la situation financière future de la Commune.

Pully, le 26 novembre 2012 - La Municipalité

### **Renseignements complémentaires:**

Ville de Pully - Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles, Gil Reichen, Syndic - Claude-Alain Chuard, chef du service des finances - 021 721 31 46